

# **Meurtre d'Aurélie Châtelain à Villejuif : Sid Ahmed Ghlam devant la cour d'assises de Paris**

jeudi 8 octobre 2020, par [Thémis](#)



Aurélie Châtelain

Le procès de Sid Ahmed Ghlam, accusé du meurtre d'Aurélie Châtelain et d'une tentative d'attentat dans une église de Villejuif en 2015, s'est ouvert lundi 5 octobre à la cour d'assises de Paris.

Pour la première fois, lundi 5 octobre, la mère d'Aurélie Châtelain a dû faire face au meurtrier présumé de sa fille. Le procès de Sid Ahmed Ghlam, accusé d'avoir tué Aurélie Châtelain et préparé l'attaque terroriste d'une église à Villejuif (Val-de-Marne), s'est ouvert lundi à la cour d'assises de Paris.

La jeune professeure de fitness, qui se trouvait tout près de l'église visée, a été abattue dans sa voiture à bout portant par une arme appartenant à Sid Ahmed Ghlam. Avec cette même arme, il affirme s'être tiré une balle dans la jambe pour, dit-il, "empêcher un mystérieux complice d'attaquer l'église en pleine messe". Selon lui, ce complice aurait tué la jeune femme.

Le procès va durer un mois

Ce scénario est fantaisiste pour la partie civile. "Tous ces éléments que vous allez découvrir au cours de l'audience, qui ont été exposés sur cinq ans d'instruction, accablent monsieur Ghlam", rapporte Maître Antoine Casubolo-Ferro, avocat de la famille d'Aurélie Châtelain.

"Monsieur Ghlam a reconnu la préparation des attentats [...], mais ne reconnaît absolument pas avoir tué Aurélie Châtelain", répond quant à lui l'avocat de la défense, Maître Christian Benoît. Les deux versions vont s'affronter pendant un mois.